



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Nettoyeur de verre

Numéro(s) de produit : 14100

Utilisation du produit : Nettoyeur de verre

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :

CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique :

CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

MISE EN GARDE : Peut causer une irritation oculaire. Contenu sous pression.
Apparence et odeur : Liquide transparent, odeur d'ammoniac

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Peut causer une légère irritation ainsi que brûlure et rougeur.

PEAU : Aucun effet nocif anticipé en cas d'exposition unique. Une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation et une délipidation de la peau.

INHALATION : L'inhalation d'une petite quantité n'a habituellement pas de conséquences médicales. L'exposition prolongée peut causer des étourdissements ou une irritation de la gorge.

INGESTION : L'ingestion d'une petite quantité n'a habituellement pas de conséquences médicales. L'ingestion d'une grande quantité peut causer l'irritation du tractus gastro-intestinal ainsi que des effets plus sévère sur la santé y compris des problèmes sanguins.

EFFETS CHRONIQUES : Aucun connu.

ORGANES VISÉS : Par ingestion : Sang, foie, reins

État physique aggravé par exposition : Troubles cutanés ou oculaires préexistants

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Eau	7732-18-5	85 - 95
Gaz de pétrole liquéfié	68476-86-8	3 - 8
2-Butoxyethanol	111-76-2	2 - 3
Éthanol	64-17-5	1 - 2
Solution d'hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	1 - 2

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Ne pas provoquer de vomissements. Communiquer avec un médecin.
- Avis aux médecins : Ce produit contient du 2-Butoxyethanol qui, en cas d'ingestion en quantités importantes, peut entraîner une hémolyse des globules rouges.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

- Propriétés d'inflammabilité :** Ce produit est ininflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6)).
- | | | | |
|----------------------------|--------|-------------------------------|----|
| Point d'éclair | Aucune | Limite d'explosion supérieure | ND |
| Température d'autoallumage | Aucune | Limite d'explosion inférieure | ND |

Données pour incendie et explosion :

- Moyen d'extinction approprié : Employer des agents d'extinction appropriés pour une attaque concentrique.
- Produits de combustion : Aucune
- Risques d'explosion : Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser.
- Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

- Précautions personnelles : Porter les protections personnelles recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Utiliser une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Laver les mains après l'utilisation. Ne pas exposer les contenants aérosols à la chaleur ni aux flammes. Ne pas incinérer le contenant. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol I

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Eau	NE	NE	NE	NE	NE		
Gaz de pétrole liquéfié	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
2-Butoxyethanol	50(s)	NE	20	NE	NE		ppm
Solution d'hydroxyde d'ammonium	NE	NE	NE	NE	NE		
Éthanol	1000	NE	NE	1000			ppm
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'effectuer des contrôles ou si l'exposition dépasse les limites permises, utiliser un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH à pression positive dans les endroits peu aérés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile ou en caoutchouc. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide
 Couleur : transparent
 Odeur : ammoniac
 Seuil d'odeur : ND
 Gravité particulière : 0.9952
 Point d'ébullition initial : ~ 212°F / 100°C
 Point de congélation : ~ 30°F / -1°C
 Pression de vapeur : ND
 Densité de vapeur : > 1 (air = 1)
 Taux d'évaporation : lent
 Solubilité : Soluble dans l'eau
 Coefficient de distribution eau/huile : ND
 pH: 10.5
 Composés Organiques volatiles Pds % : 9.6 g/L : 95.1 lb/gal : 0.8

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Garder éloigné de la chaleur, des rayons du soleil, des flammes ou des étincelles. La chute peut entraîner l'éclatement des contenants.

Matériaux incompatibles : Oxydants puissants

Produits à décomposition dangereuse : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Eau	> 90 mL/kg	Aucunes données	Aucunes données
Gaz de pétrole liquéfié	Aucunes données	Aucunes données	658 mg/L/4H
2-Butoxyethanol	530 mg/kg	400 à 500 mg/kg	450 ppm/4H
Solution d'hydroxyde d'ammonium	350 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données
Éthanol	7060 mg/kg	Aucunes données	20 000 ppm/10 H

Toxicité chronique :

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Eau	Non	Non	Non	Non	Non
Gaz de pétrole liquéfié	Non	Non	Non	Non	Non
2-Butoxyethanol	Non	Non	Non	Yeux, peau	Non
Solution d'hydroxyde	Non	Non	Non	yeux, peau,	Inconnu

d'ammonium				respiratoire	
Éthanol	Non	Non	Non	yeux	Non

Toxicité reproductive : Aucune information disponible
Tératogénicité : Aucune information disponible
Mutagénicité : Aucune information disponible
Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : 2-Butoxyéthanol 96 heures LC50, crapet arlequin : 1490 mg/L
 24 heures LC50, daphnie : 1720 mg/L
Hydroxyde d'ammonium – 48 heures EC50 puce d'eau : 0.66 mg/L
 Persistance / Dégradabilité : Plus de 98% des ingrédients composant le produit sont biodégradables.
 Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
 Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Le liquide distribué ne fait pas partie de la RCRA sur l'élimination des déchets. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
 Les contenants aérosol doivent être complètement vidés et dépressurisés avant d'être jetés. Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) UN1950, aérosols, ininflammable, 2.2, garantie limitée**

ICAO/IATA (air) : UN1950, Aérosols, ininflammable, 2.2, garantie limitée

IMO/IMDG (eau) : UN1950, Aérosols, 2,2, Quantité limitée

Réserves spéciales **Ce produit peut être classé et étiqueté comme « Bien de consommation, AAR-D » pour le transport par voie terrestre nationale jusqu'au 1^{er} janvier 2014.
 Si l'expédition se fait en quantité limitée par voie terrestre, veuillez prendre note que les documents d'expédition ne sont pas requis.

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Hydroxyde d'ammonium (1 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses Aucune
(EHS) :

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
2-Butoxyethanol (catégorie éther glycolique) : 2.85%

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Règlements d'états É.-U. :

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

méthanol (0,07%)
isobutylketone de méthyle (0,02%)
1,4-dioxane (< 0,004 ppm)
éthylène oxyde (< 0,001 ppm)

Règlements COV sur les biens de consommation :

Dans les états soumis à la réglementation sur COV pour les biens de consommation, ce produit est conforme comme Nettoyant de verre.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 111-76-2, 68476-86-8, 1336-21-6
Pennsylvanie : 111-76-2, 68476-86-8, 1336-21-6
Massachusetts : 111-76-2, 68476-86-8, 1336-21-6
Rhode Island : 111-76-2, 68476-86-8, 1336-21-6

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A, D1A, D2A, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

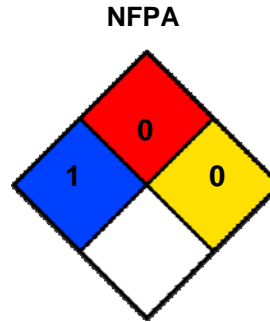
Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	1
Inflammabilité :	0
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
 N° CRC : 411A
 Date de révision : 07/25/2012

Modifications depuis la dernière révision : changement de formule pour réduire la teneur en COV

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 CAS : Registre CAS
 CFR : Code des règlements fédéraux
 DOT : Département des transports
 LIS : Liste intérieure des substances
 g/L : Grammes par litre
 HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
 IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer
 IATA : Association du transport aérien international
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
 OMI : Organisation maritime internationale
 lb/gal : Livres par gallon
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale

NA : Non applicable
 ND : Non défini
 NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
 NFPA : National Fire Protection Association
 NTP : Programme national de toxicologie
 OSHA : Occupational Safety and Health Administration
 PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
 EPP : Équipement de protection personnelle :
 Ppm : Parties par million
 RoHS : Restriction des substances dangereuses
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
 TWA : Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail